

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**« Décret ministériel sur les ZIS :
une carte plus conforme à notre réalité »
– Le maire Guy Pilon**

Vaudreuil-Dorion, le 15 juillet 2019 – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a dévoilé ce matin les principales modifications apportées au décret concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS) à la suite des consultations publiques menées à travers le Québec, dont celle du 4 juillet à Vaudreuil-Dorion. Une première analyse de la carte a été réalisée par les services techniques de la Ville de Vaudreuil-Dorion. « La nouvelle carte ressemble à 90 % à ce que nous avons recommandé au gouvernement. Nous allons travailler avec le MAMH afin que les aberrations qui apparaissent encore sur la nouvelle carte soient corrigées », a commenté le maire Guy Pilon.

En ce qui concerne le texte du décret, les services de la Ville en évaluent actuellement la portée pour les résidents qui se trouvent toujours dans la ZIS, à la suite de la modification de la cartographie. Le décret vise à empêcher la construction et la reconstruction dans les endroits classés zone inondable 0-20 ans et dans les zones qui ont été inondées en 2017 ou en 2019.

Il sera possible de demander des modifications à la cartographie en remplissant un formulaire disponible sur le site mamh.gouv.qc.ca. La date limite pour les demandes d'ajustements est le 19 août 2019. La liste des 783 municipalités concernées par la ZIS est également disponible sur le site web du Ministère au mamh.gouv.qc.ca/index.php?id=6937.